

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 12 mars 2015

Retraite complémentaire Agirc et Arrco Valeurs des points et salaires de référence au 1^{er} avril 2015

Les partenaires sociaux gestionnaires des régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco, réunis en Conseil d'administration respectivement les 11 et 12 mars 2015, ont décidé de maintenir les valeurs du point au même niveau que l'an passé, soit :

- pour l'Agirc : **0,4352 euro**
- pour l'Arrco : **1,2513 euros.**

Dans un contexte de dégradation des comptes des régimes en raison d'une croissance économique très faible, l'Accord du 13 mars 2013 a prévu, concernant les exercices 2014 et 2015, que la valeur de service des points Agirc et Arrco devrait être établie « en fonction de l'évolution moyenne des prix hors tabac, moins 1 point, sans pouvoir diminuer en valeur absolue ».

La prévision d'inflation contenue dans la Loi de Financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2015 étant de 0,9 %, les partenaires sociaux ont fait jouer la clause de sauvegarde prévue dans l'Accord qui indique que le taux ne peut être inférieur à 0 %.

Les deux valeurs du point restent ainsi maintenues à leur niveau de l'an passé.

Concernant les valeurs de salaires de référence (ou prix d'achat du point) des deux régimes, l'Accord du 13 mars 2013 stipule que ceux-ci sont fixés en 2015 dans les mêmes conditions que les valeurs de point.

Les salaires de référence sont donc également maintenus pour 2015 à la même valeur qu'en 2014, soit :

- pour l'Agirc : **5,3075 euros**
- pour l'Arrco : **15,2589 euros.**

>> Les chiffres clés 2013 de l'Agirc et de l'Arrco >>

L'Agirc, régime complémentaire des cadres

Nombre de cotisants : 4 millions

Nombre de retraités : 2,7 millions

L'Arrco, régime de retraite complémentaire des salariés

Nombre de cotisants : 18,1 millions

Nombre de retraités : 11,9 millions

CONTACTS PRESSE

Catherine FAVRE – 01 71 72 14 38 - cfavre@agirc-arrco.fr

Gaëlle VACHER – 01 71 72 12 35 - gvacher@agirc-arrco.fr